

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Frédéric GEROMIN ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER ; Vincent PELLETIER ; Bernard MICHON.

Procurations : Céline Bernigaud à Coralie BOURDELAIN ; Catherine REAULT à Martine RITTER ; Alain GUIMET à Frédéric GEROMIN.

Absents : Thierry MAZILLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie Bourdelain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 1er octobre 2019

DELIBERATION N° 1

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT NATURA 2000 (pour 2020)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 est actuellement assurée par le Maire de Revel et que la structure porteuse du DOCOB est la commune de Revel.

Il convient, comme chaque année, de délibérer sur le projet et le plan de financement du poste de l'animateur lié au DOCOB.

Comme les années précédentes, ce poste est subventionné à 100%.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et le plan de financement suivant :

Coût du projet 2020 :	14158,80€
Subvention Etat attendue :	7079,40 €
Subvention européenne attendue :	7079,40 €

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 7 octobre 2019
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

